

## Payer son loyer



Il existe différents moyens de payer votre loyer, voici ceux que nous recommandons pour un meilleur suivi et une efficacité optimale.

### Le paiement à privilégier : Le prélèvement automatique

C'est la solution la plus pratique ! Chaque 2, 6 ou 10 du mois (selon votre choix), votre compte est débité de la somme que vous devez à SOHP.

**Comment ?** Connectez-vous à votre espace locataire que vous aurez au préalable créé (appli et extranet) ou envoyez ou déposez un RIB au siège de SOHP, 71 boulevard Gallieni - 92130 Issy-les-Moulineaux. Les services de SOHP vous transmettront un formulaire SEPA à leur

retourner signé.

### Payer votre loyer en ligne

C'est rapide, sécurisé, et vous pouvez le faire directement depuis chez vous via l'appli mobile ou l'extranet !

Rendez-vous sur votre espace locataire Extranet ([www.sohp.fr](http://www.sohp.fr)) ou via l'appli mobile.

**Comment ?** Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte en vous munissant de votre numéro client mentionné sur votre avis d'échéance. Ce service est accessible 7j/7 et 24h/24. ■

## Objectif zéro papier : Demandez votre quittance dématérialisée

Vous pouvez retrouver votre quittance de loyer sur votre espace locataire (Extranet et appli mobile) et ainsi ne plus la recevoir au format papier. Dès que le document est disponible sur votre espace personnel, un mail vous est envoyé.

Pour bénéficier de ce service, envoyez une demande par mail à [gestion.locative@sohp.fr](mailto:gestion.locative@sohp.fr)

## Agenda

### Régularisation des charges

Les régularisations de charges générales et de chauffage 2022 auront lieu en septembre prochain. La régularisation d'eau semestrielle aura lieu comme chaque année fin mai.

### Évolution du service EFICASH

Depuis le 23 mai 2023, le règlement de votre loyer via le service EFICASH peut être réalisé dans la limite d'un montant de 600€ par mois.

Pour régler avec ce moyen de paiement, il vous suffit de vous rendre dans un bureau de poste, muni de votre avis d'échéance et de l'original de votre pièce d'identité. ■



### Enquête de satisfaction triennale

Plus que jamais attentif à votre qualité de vie, SOHP lance son enquête de satisfaction pour la période 2023-2026.

Ce sondage est réalisé par le cabinet INIT par voie téléphonique auprès d'un panel d'environ 1 100 locataires, **du 22 juin au 22 septembre 2023**.

Cette enquête est commune à 38 autres bailleurs franciliens.

Entretien, propreté, cadre de vie, traitement des réclamations... autant de sujets sur lesquels vous serez amenés à donner votre avis.

Vous êtes susceptibles d'être contacté par un enquêteur par téléphone dans les semaines à venir, réservez-lui votre meilleur accueil ! ■

## Des écrans dans les ascenseurs

SOHP déploie, courant 2023, 131 nouveaux écrans d'information dans les ascenseurs de certaines résidences.

Plus de 100 appareils ont déjà été équipés de cette nouvelle technologie. Cet outil s'inscrit dans la démarche qualité mise en œuvre depuis plusieurs années.

A travers cette solution pilotée à distance, Seine Ouest Habitat et Patrimoine peut communiquer, échanger et partager avec les locataires des informations en temps réel utiles à la vie de l'immeuble : travaux, avis de passage, événements festifs, prévisions météo et actualités ! ■

# Ensemble

## La lettre d'information des locataires

Édition Boulogne-Billancourt / Chaville ● Juillet 2023 / N° 114

### André Santini

Président de Seine Ouest Habitat et Patrimoine

Président d'Horizon Habitat



Dans un contexte économique difficile marqué par une forte inflation et la hausse des taux d'intérêt, votre bailleur SOHP se mobilise afin de poursuivre son action au service des locataires, qu'il s'agisse de rénovation, de réhabilitation ou de construction.

Le contexte énergétique, en particulier nous incite à multiplier nos efforts dans la sobriété de nos logements. Aussi, la poursuite de la rénovation énergétique de notre patrimoine est-elle plus que jamais d'actualité. En 2023 et dans les années à venir, nous devons donc continuer à faire preuve d'imagination tant dans nos projets de réhabilitation que de construction.

La rénovation de la résidence ILN Mairie en centre-ville d'Issy-les-Moulineaux, projet innovant et exemplaire, la construction d'un nouvel immeuble au 17 rue des Quatre Cheminées à Boulogne-Billancourt, ou encore la réhabilitation de la résidence Louis Bouchet à Meudon-la-Forêt, s'inscrivent totalement dans cette volonté de mener des opérations ambitieuses sur un plan énergétique.

Dans un contexte de sobriété qui s'impose à nous tous, je tiens à vous assurer que plus que jamais, SOHP se place dans une démarche d'écoute, de dialogue et d'engagement à l'égard de ses locataires. Vous pouvez compter sur la vigilance de l'ensemble de nos équipes pour vous soutenir et vous accompagner au quotidien.

Enfin, cet éditorial est aussi l'occasion pour moi de féliciter les cinq représentants des locataires élus par vous en décembre dernier et qui ont intégré le Conseil de surveillance. Ils seront associés aux décisions qui portent sur des sujets clés de votre vie quotidienne. Ils sont à votre écoute et votre relais pour vos questions, vos remarques et vos attentes.

## Zoom

## Une nouvelle organisation au service de la proximité

L'organisation des services techniques de SOHP évolue afin d'apporter une réponse de proximité aux locataires par la présence renforcée de gardiens superviseurs sur le terrain (désormais au nombre de 25).

L'objectif : gagner en efficacité pour les locataires. Une priorité pour SOHP, qui s'engage depuis plusieurs années afin de garantir une qualité de service optimale, notamment par la présence d'équipes de proximité.

### Ayez le réflexe proximité !

Votre gardien superviseur, qui est votre interlocuteur privilégié, occupe plusieurs rôles, notamment : l'accueil, l'information et l'orientation des locataires et des entreprises ; l'enregistrement des réclamations des résidents après avoir constaté le problème ; la surveillance des parties communes et le signalement d'éventuels désordres...

Professionnel indispensable à la vie de votre résidence, il est le maillon essentiel entre vous et SOHP.

Il reste la première personne à contacter lorsque vous rencontrez une difficulté technique.

Vous pouvez retrouver ses coordonnées ainsi que les horaires d'ouverture de sa loge sur les affiches présentes dans les halls des immeubles et sur les écrans d'ascenseurs.

### En cas d'urgence, qui contacter en dehors des horaires d'ouverture des bureaux ?

En cas d'incident technique grave ou posant un problème de sécurité, vous pouvez contacter le service d'astreinte au 01 41 46 10 26, le soir, le week-end ou les jours fériés.

Soyez patient, ne s'agissant pas d'urgence vitale, le temps d'attente peut être d'une demi-heure. ■

## Vos 5 nouveaux représentants des locataires

Les élections des représentants des locataires au Conseil de surveillance de Seine Ouest Habitat et Patrimoine se sont déroulées le 14 décembre dernier.

Vos 5 représentants ont été réélus pour 4 ans, preuve de leur investissement et de leur engagement au service des locataires de SOHP.



Monique GAUDEMER (UNLI)



Rodrigue PRUDENT (UNLI)



Marcelle-Lydia ALLORY (CNL)



René PATUREL (CNL)



Valérie BERNON (CLCV)

Tout au long de leur mandat, ils ont pour mission de porter la parole des locataires auprès des membres du Conseil de surveillance de SOHP et prennent part au vote du Conseil pour toutes les questions en lien avec la gestion des logements : évolution des loyers, maîtrise des charges, programme des travaux...

### Ensemble

Publication gratuite de Seine Ouest Habitat et Patrimoine - 71, boulevard Gallieni 92 130 Issy-les-Moulineaux  
Tél. : 01 46 44 41 90

Directeur de la publication : Alexis Choppin de Janvry  
Réalisation : Issy Média  
Impression : Imprimerie Ribet-Prissy Impressions  
Édition de Boulogne-Billancourt / Chaville  
tirée à 1 432 exemplaires distribués aux locataires

### Juillet 2023 - Numéro 114

Pour toutes demandes, contactez SOHP par mail : [infos@sohp.fr](mailto:infos@sohp.fr) en précisant vos noms et adresse.

## Face à la crise énergétique, SOHP agit !

Après plus d'un an d'une hausse spectaculaire des tarifs de l'énergie, SOHP a pris des mesures fortes pour en limiter les impacts sur les locataires :

- SOHP a décalé la période de chauffe avec un allumage plus tardif du chauffage dans ses résidences équipées en chauffage collectif
- Les températures dans les logements avec chauffage collectif ont été diminuées
- SOHP optimise au quotidien le fonctionnement de ses installations, notamment :
  - En réalisant des travaux de modernisation de ses chaudières permettant de réduire les consommations d'énergie de 10 à 15 % ;
  - En isolant les canalisations de chauffage afin d'éviter les déperditions de chaleur (calorifugeage) ;
  - En installant des éclairages LED dans les parties communes ;

- En remplaçant les convecteurs électriques dans les logements par des modèles plus performants et moins énergivores ;
- En remplaçant les baignoires par des douches...
- SOHP investit pour l'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine, en réalisant des travaux de réhabilitation thermique. Ces travaux comprennent notamment l'isolation des murs (isolant thermique extérieur), des toitures et des plancher bas ; le remplacement des fenêtres ; ainsi que la pose d'une ventilation VMC permettant de renouveler efficacement l'air des logements et d'en évacuer l'humidité.

Ainsi, ces cinq dernières années, SOHP a investi 16 M€ pour des opérations de réhabilitation.

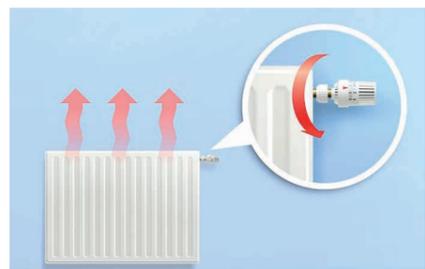
Toutes ces mesures ne permettent cependant pas de couvrir l'envolée des prix sur le marché du gaz avec un prix du MWh (Mégawatt-heure) qui n'a cessé d'augmenter. SOHP a donc été contraint d'augmenter les provisions de charges pour le chauffage collectif. Ces ajustements permettent de lisser la hausse des charges dans le temps et ainsi d'éviter à nos locataires de devoir s'acquitter de montants très élevés lors des prochaines régularisations de charges.

Les équipes de SOHP sont pleinement mobilisées pour accompagner les locataires dans ce contexte difficile et les aider à trouver des solutions adaptées à leur situation.

## Des écogestes à adopter pour des économies au quotidien

**Maîtrisez votre chauffage individuel au quotidien pour réduire votre facture -1°C = -7€ sur la facture**

- Libérez les radiateurs. Évitez de les encombrer et de les couvrir
- Fermez vos rideaux et volets la nuit l'hiver pour conserver la chaleur



**Privilégiez la lumière naturelle  
Éclairage = 15 % de la consommation énergétique du logement**

- Ouvrez vos volets en journée
- Ayez le réflexe d'éteindre la lumière lorsque vous quittez une pièce
- Utilisez des ampoules à basse-consommation
- Dépoussiérez régulièrement les ampoules et les abat-jours



**Eteignez vos appareils électriques quand vous ne vous en servez pas**

- Utilisez une multiprise avec interrupteur pour éteindre en un seul geste tous vos appareils électriques
- Privilégiez des appareils électro-ménagers performants
- Préférez les cycles « éco » de vos appareils électroménagers
- Dégivrez régulièrement votre congélateur



**Réduisez votre consommation d'eau**

- Prenez des douches plutôt que des bains, c'est quatre fois moins d'eau consommée
- Pensez à fermer le robinet pendant vos gestes du quotidien
- Utilisez une bassine, si vous lavez votre vaisselle à la main

**Plus d'info :**  
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/>



## Coup de pouce pour les ménages : le chèque énergie

Tous les ans, le chèque énergie est envoyé aux ménages les plus modestes afin de les aider à régler leurs différentes factures d'énergie (aide du Gouvernement).

Le chèque énergie est attribué en fonction des ressources du foyer et aucune démarche n'est nécessaire pour en bénéficier car l'administration fiscale se charge de dresser la liste des bénéficiaires.

Le chèque énergie est valable pendant un an et sa date de validité est inscrite directement sur le chèque.

**Attention, SOHP ne peut pas encaisser ce chèque, vous devez l'envoyer directement à votre fournisseur d'énergie.**

**Plus d'info :** <https://chequeenergie.gouv.fr>



### Le patrimoine de SOHP s'agrandit

#### Bienvenue aux nouveaux locataires de la résidence 24 Roger Salengro à Chaville

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, SOHP a fait l'acquisition auprès de SEQENS de 39 logements, situés 24 rue Roger Salengro à Chaville. Une réunion d'information en présence des équipes de SOHP a été organisée au mois de mars avec les locataires afin de leur présenter le fonctionnement de SOHP et répondre à leurs interrogations.



#### Réhabilitation de la résidence Grenier, 10, 12 avenue Pierre Grenier à Boulogne-Billancourt

Les travaux de réhabilitation, démarrés en septembre 2022, se poursuivent.

Cette opération a pour objectifs d'améliorer les performances énergétique et thermique de cette résidence et le confort de vie de nos locataires. Des travaux d'accessibilité à l'entrée de l'immeuble sont également prévus et l'ascenseur sera remplacé par un appareil plus moderne, doté d'un écran d'information connecté, aux dernières normes en vigueur, offrant ainsi plus de sécurité et une meilleure accessibilité. Cette opération est menée par l'architecte Dorine Mikol.

Les travaux devraient s'achever au quatrième trimestre 2023, pour un montant total d'environ 1 600 000 € TTC, soit environ 70 000 € TTC par logement.



#### Livraison de la résidence Maison Gérard, 18 route du Pavé des Gardes à Chaville

Après de longs mois de travaux, la démolition-reconstruction de l'ancienne Ecole Familiale en immeuble de 10 logements sociaux s'est achevée. Au mois de février, l'ensemble des acteurs du projet étaient réunis pour l'inaugurer. Face au caractère remarquable du bâtiment, le choix d'une reconstruction à l'identique s'est naturellement imposé.



#### Une nouvelle résidence à Boulogne-Billancourt : L'Exception

Fin 2022, la nouvelle résidence SOHP située 154 avenue du Maréchal Juin a été livrée.

Cette résidence, réalisée par le promoteur DEMATHIEU BARD, composée de 82 logements, dont 27 logements sociaux, à l'architecture élégante et sobre d'inspiration classique, est parfaitement intégrée dans son environnement de qualité. Au sud, le long de l'avenue du Maréchal Juin, au pied de la résidence, un jardin arboré, véritable trame végétale, vient agrémenter cet ensemble.

Les premiers locataires de cet immeuble ont emménagé en début d'année. Montant de l'acquisition : 6 300 000 € Subvention de la Ville de Boulogne-Billancourt : 463 000 €



#### Une nouvelle construction au 182 rue Gallieni à Boulogne-Billancourt

Cet immeuble, au caractère affirmé et réalisé par l'architecte QUINTON ARCHITECTES, sera livré au 3<sup>e</sup> trimestre 2023. Ce projet situé sur une parcelle au croisement de la rue Gallieni et de la rue de Bellevue prévoit la construction d'un bâtiment de 6 étages, comprenant :

- 24 logements sociaux
- 23 caves en sous-sol
- 1 commerce au rez-de-chaussée d'environ 70 m<sup>2</sup>

Cette construction de qualité est réalisée avec des matériaux pérennes.

Coût total de l'opération : 7 700 000 €, dont 2 200 000 € de subvention de la ville de Boulogne



#### Une construction exemplaire : le 17 rue des Quatre Cheminées à Boulogne-Billancourt

Le futur immeuble, aux qualités environnementales exemplaires, comprendra huit logements sociaux répartis sur 4 étages et un commerce au rez-de-chaussée. La façade sur rue sera notamment réalisée en blocs de terre crue. Un concept entre tradition et innovation fondé sur deux principes : zéro pollution et 100 % réutilisable. Les travaux de gros œuvre viennent de s'achever. Le montant de cette opération s'élève à 2,2 millions d'euros. La Ville de Boulogne-Billancourt subventionne ce projet à hauteur de 670 000 €. Cette construction est certifiée NF Habitat HQE et labellisée bâtiment « Biosourcé ».

